

FINANCES**Comptes administratifs 2012**

- 1/ Budget ville
- 2/ Budget annexe d'assainissement
- 3/ Budget annexe du chauffage urbain
- 4/ Budget annexe de la restauration municipale
- 5/ Budget annexe aide à domicile
- 6/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- 7/ Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- 8/ Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy
- 9/ Budget annexe du service public d'élimination des déchets

EXPOSE DES MOTIFS COMMUN

BUDGET VILLE

A chaque clôture d'exercice budgétaire, le compte administratif permet de dresser un bilan de l'ensemble des réalisations financières de l'année écoulée aussi bien en termes de dépenses que de recettes.

Ces réalisations retracent le budget primitif et les trois décisions modificatives intervenues courant 2012.

Parallèlement au compte administratif, le compte de gestion établi par le trésorier municipal confirme l'exactitude des mouvements financiers.

Budget primitif (opérations réelles et d'ordre)

Investissement	38 472 142€
Fonctionnement.....	139 743 632€

Décision modificative n°1 (opérations réelles et d'ordre)

Investissement*	24 612 108€
Fonctionnement.....	-601 246€
<i>(* intégration des reports et des opérations comptables relatives aux renégociations d'emprunts et reprise des résultats)</i>	

Décision modificative n°2 (opérations réelles et d'ordre)

Investissement*	-7 398 922€
Fonctionnement.....	1 538 642€
<i>(* intégration des opérations comptables relatives aux renégociations d'emprunts)</i>	

Décision modificative n°3 (opérations réelles et d'ordre)

Investissement*	714 964€
Fonctionnement.....	458 558€
<i>(* intégration des opérations comptables relatives aux emprunts revolving)</i>	

Total Budgétaire 2012 (opérations réelles et d'ordre)

Investissement	56 400 292€
Fonctionnement.....	141 139 586€

Le budget de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Le compte administratif 2011 présentait un total des mouvements de recettes de fonctionnement (hors opération d'ordre) de 145 940 767€.

Pour 2012, ce montant s'élève à 144 191 986€, soit une évolution à la baisse de 1,20%.

En excluant les opérations de cessions immobilières (2 068 544€) qui sont prévues en investissement mais réalisées en fonctionnement, cette évolution présente une stagnation des recettes (0,09%).

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) est de 101,88% par rapport au budget primitif et de 101,06% par rapport à l'ensemble des prévisions (pour 2011, les chiffres étaient respectivement de 104,19% et de 101,09%).

La stagnation des recettes par rapport à 2011 est le résultat conjugué d'une baisse des droits de mutation perçus (- 558 000€), d'une baisse des concours d'Etat (DGF et allocations compensatrices pour - 550 000€), d'une baisse des recettes des services de 2 millions € environ s'expliquant principalement par la perception importante de recettes exceptionnelles en 2011 (remboursement de charges URSSAF pour 576 000€ ; remboursement de frais de notaire et des déconsignations pour 1 340 774 €, remboursement de facture par EDF pour 305 646€).

Il est par ailleurs à noter que le nouveau panier fiscal remplaçant la taxe professionnelle est moins dynamique que ne l'était cet ancien impôt local. De plus, la réforme modifie la structure des recettes fiscales et fait peser les évolutions de taux plus particulièrement sur les taxes dites « ménages ».

A) Le produit fiscal

2012 a été la seconde année d'application de la réforme fiscale qui a conduit à la suppression pour les collectivités locales de la taxe professionnelle et son remplacement par de nouvelles ressources.

1) La fiscalité soumise au vote des taux

La fiscalité directe locale, constituée de quatre taxes pour lesquelles le conseil municipal dispose d'un pouvoir de taux, a été profondément réformée.

Pour mémoire elle est constituée depuis 2012 des impôts suivants :

1. la contribution foncière des entreprises (CFE)

C'est l'une des composantes de la cotisation économique territoriale acquittée par les entreprises en substitution de la taxe professionnelle.

Il s'agit des parts foncières communale, départementale et régionale de l'ancienne taxe professionnelle.

2. la taxe d'habitation (TH)

Pour rappel la part départementale a été transférée à la commune en 2011.

3. la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)

La réforme fiscale n'a pas modifié le mode de fonctionnement de cette taxe pour les communes.

4. la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

La perception de cette taxe s'effectue dans les mêmes conditions qu'avant 2011.

5. la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties (TAFNB)

Cette taxe résulte du transfert des parts régionale et départementale de la taxe sur les propriétés non bâties, mais le taux est figé et le conseil municipal n'a pas à se prononcer sur son niveau.

Les bases fiscales

Les évolutions de ces bases entre 2011 et 2012 ont été les suivantes :

	bases 2011	bases 2012	écart	évolution (%)
CFE	44 842 051	45 367 437	525 386	1,17
TH	83 448 424	85 499 439	2 051 015	2,46
TFB	113 218 475	114 313 200	1 094 725	0,97
TFNB	269 790	334 276	64 486	23,90

Ces évolutions résultent à la fois de la revalorisation par l'Etat des valeurs locatives à hauteur de 1,8 %, et du développement de la ville.

Les bases exonérées par le Conseil municipal

Les exonérations de cotisation foncière des entreprises décidées par le Conseil municipal concernent 52 606€ de bases pour 2012.

Ces exonérations concernent :

- les créations et extensions d'établissements situés en zone urbaine sensible,
- les entreprises de spectacle,
- les jeunes entreprises innovantes,
- les diffuseurs de presse
- les librairies indépendantes de référence.

Ces mesures, facultatives, ne sont pas compensées par l'Etat.

Les taux et le produit de fiscalité directe locale (annexes 1a-1b-2)

En 2012 la commune a décidé d'une évolution des taux de 1,5%. Le produit fiscal en résultant s'est monté à 69 386 551€.

2) Les autres recettes fiscales

Pour mémoire, ces recettes qui ont remplacé la taxe professionnelle en 2011 sont :

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE - deuxième composante de la cotisation économique territoriale acquittée par les entreprises), déterminée en fonction de la valeur ajoutée, du chiffre d'affaires, des effectifs des entreprises et des valeurs locatives des immobilisations imposées à la cotisation foncière des entreprises,
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), anciennement perçue par l'Etat,
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), liée aux secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications, les communes percevant uniquement les impositions liées à l'énergie, celles relatives au transport ferroviaire et aux télécommunications étant dévolues aux régions.

Les montants de ces recettes et leur évolution entre 2011 et 2012 ont été les suivants :

	produits 2011	produits 2012	écart	évolution (%)
CVAE	9 154 710	9 516 857	362 147	3,96
TASCOM	842 986	853 835	10 849	1,29
IFER	59 033	151 739	92 706	157,04

Ces recettes ont la particularité d'être beaucoup moins dynamiques que ne l'était la taxe professionnelle. En outre la CVAE est une ressource volatile, difficilement prévisible, car soumise à la conjoncture économique, qu'elle soit locale, nationale ou internationale.

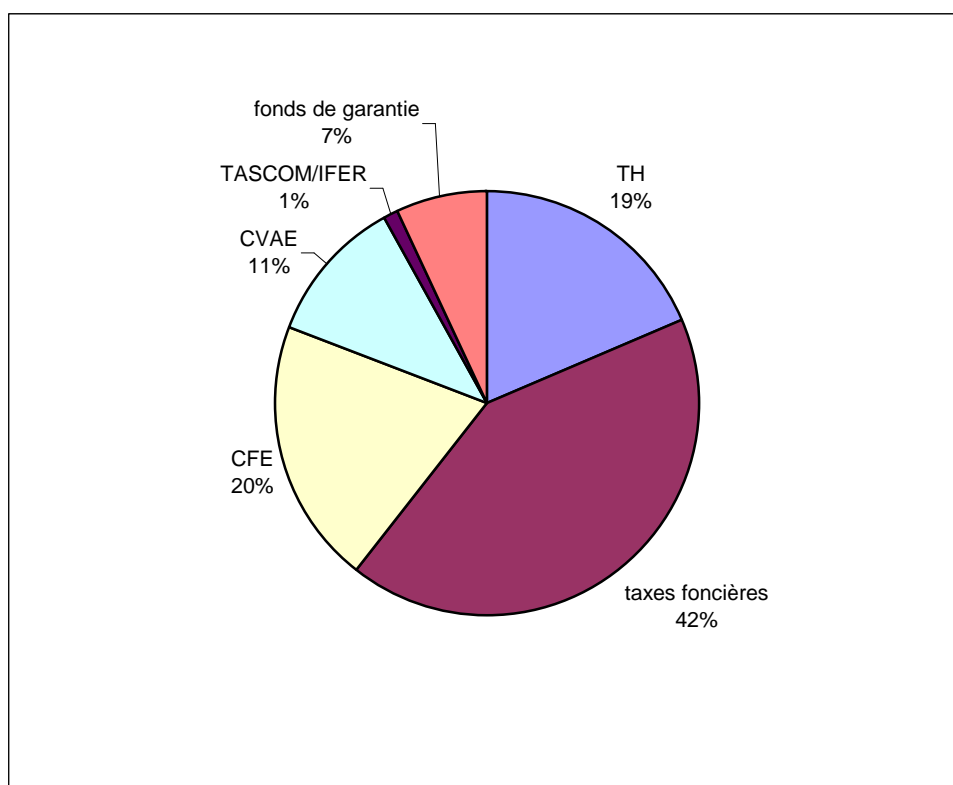
Notons enfin que eu égard aux difficultés qu'a eu l'Etat pour appliquer la réforme territoriale en 2011, l'IFER notifiée par l'Etat était non définitive et sous-évaluée. En 2012 elle a été rectifiée, et a donné lieu à un rattrapage en 2012 sous la forme d'un rôle supplémentaire.

B) Les fonds de garantie

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), complété d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ont été versés aux communes en 2011 afin d'assurer le maintien des ressources de la ville l'année suivant la réforme fiscale supprimant la taxe professionnelle.

Ils se sont montés en 2012 comme en 2011 à 3 776 900€ pour le FNGIR et 2 176 499€ au titre de la DCRTP, soit un montant total de 5 953 399€. Ces montants ont été figés, contrairement au dynamisme de la taxe professionnelle qu'ils sont censés compenser.

Sur le graphique ci-dessous figure la part relative de ces fonds par rapport aux différentes composantes du produit fiscal.



C) Les allocations compensatrices

Ces allocations, censées compenser les allègements fiscaux que l'Etat accorde aux contribuables locaux, ont été transformées depuis plusieurs années en variables d'ajustement et sont donc en réalité déconnectées des questions fiscales.

En 2012 leur montant est de 2 423 692€, contre 2 570 209€ en 2011.

D) La dotation globale de fonctionnement

La part forfaitaire de la DGF s'est élevée à 27 297 891€, soit une diminution de 1,5% par rapport à 2011, correspondant à une perte de recettes d'un peu plus de 400 000€.

Cette diminution résulte du désengagement de l'Etat, chaque année accru, en matière de concours aux collectivités locales.

Plus concrètement la « part garantie » de la dotation forfaitaire (dont la création remonte à une réforme de la DGF de 2004) a diminué de 6%, et la part « compensation de la suppression de la part salaire dans la taxe professionnelle » a baissé de 1,45%.

Concernant la DSUCS (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) qui relève de la péréquation verticale (c'est-à-dire de l'Etat vers les communes), l'Etat a décidé de la maintenir pour les communes comme Ivry, en ne modifiant pour le moment pas son mode de calcul.

Elle s'est élevée à 1 086 858€ en 2012 comme en 2011.

E) La péréquation horizontale

Pour la première fois en 2012, la commune d'Ivry a contribué à deux fonds de péréquation horizontale (péréquation au sein du bloc communal, des collectivités plus favorisées vers les moins favorisées selon des critères retenus par l'Etat).

Le premier, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), a été créé par le projet de loi de finances pour 2012, tandis que le second, le fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF) a été amplifié et réformé.

En 2012 le FPIC était alimenté par les communes et intercommunalités selon le seul critère du potentiel financier, dès lors que leur potentiel financier était supérieur à 90% du potentiel financier moyen par habitant, et reversé aux communes et structures intercommunales éligibles en fonction du potentiel financier (50%) et du revenu par habitant (50%).

Pour ce qui concerne le FSRIF, le critère de prélèvement est le potentiel financier dès qu'il est supérieur au potentiel financier moyen d'Ile-de-France, tandis les reversements sont fonction du potentiel financier (50%), du revenu par habitant (25%) et du nombre de logements sociaux (25%).

La réforme fiscale visant à supprimer la taxe professionnelle a engendré une modification du calcul du potentiel fiscal et financier, en intégrant le nouveau panier de ressources fiscales dont les fonds de garantie. Pour rappel ces fonds de garantie ont été versés aux collectivités en 2011 pour compenser la perte de recettes liée à la suppression de la taxe professionnelle. Ce changement a donc pour conséquence de cristalliser dans le potentiel fiscal et financier non seulement le niveau des bases de taxe professionnelle mais également les taux, historiquement élevés à Ivry.

En 2012, la contribution d'Ivry a été de 718 097€ au FPIC, et de 434 367€ au FSRIF, soit au total une réfaction de 1 152 464€ sur les recettes du budget communal constatées en dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement

L'annexe 3 décrit par direction/service les principales actions mises en œuvre par les services municipaux dans le cadre du budget 2012.

L'annexe 4 présente les dépenses et recettes de fonctionnement par service ainsi que les dépenses de personnel.

En 2012, le total des mouvements (hors opération d'ordre) de dépenses s'est élevé à 125 013 981€. En 2011, ce chiffre était de 120 585 896€ soit une évolution de 3,67%.

Le taux de réalisation de ces derniers par rapport au budget primitif est de 98,92% et de 98,58% par rapport à l'ensemble des prévisions 2012 (pour 2011, les chiffres étaient respectivement de 97,92% et de 96,89%).

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux fonds de péréquation FSRIF et FPIC pour plus de 1,1M€.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 74 753 724€ en augmentation de 4,18% par rapport à 2011.

Cette évolution est le résultat d'une réalisation moindre de 700 000€ au compte administratif 2011 par rapport au budget primitif 2011 du fait d'un décalage dans la mise en œuvre du régime indemnitaire, de dépenses imprévues intervenues courant 2012 comme la revalorisation du SMIC et des indices majorés (+ 400 000€), la réforme du cadre d'emplois des infirmiers avec mise à disposition de l'APHP (+ 185 000€) et de celle des catégories B pour les cadres d'emplois des rédacteurs, des assistants de conservation et des assistants d'enseignement artistique (+ 70 000€) occasionnant un abondement de crédits en décision modificative pour 395 700€.

La charge de la dette et la capacité de désendettement restent relativement stables par rapport à 2011.

En 2012, les besoins de financement de la commune ont été couverts mais le coût d'accès au crédit est resté élevé du fait de marges bancaires et commissions importantes appliquées par les établissements bancaires pour se préserver des dispositions des accords de Bâle III.

L'endettement de la ville reste relativement maîtrisé avec un encours de 104 360 913€ fin 2012 soit une évolution de 2,20% par rapport à 2011. Il se répartit auprès de 9 prêteurs et affiche un taux moyen de 3%. 15M€ ont été contractualisés dont 11M€ mobilisés (hors reports 2011) pour faire face aux investissements réalisés et se prémunir face aux incertitudes du marché de besoins de financement au cours des premiers mois de l'exercice 2013.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012
Encours de la dette au 31/12	103 584 904€	102 110 136€	104 360 913€

La structure de la dette communale repose pour 65% de l'encours total sur des produits classiques à taux fixes ou taux variables de la zone euro. Les produits dits structurés représentent 35% de l'encours.

Parmi les contrats portant sur des produits structurés seuls 4 prêts présentent un risque considéré par la charte de bonne conduite (charte Gissler) comme élevé mais restent maîtrisés. Ils représentent 13,5% de l'encours et font l'objet d'une surveillance accrue des services de la ville et d'un cabinet d'assistance à la gestion de dette.

Dans un souci de sécurisation, la ville a donc poursuivi en 2012 ses actions pour réaménager à moindre coût cette dette. Cette attention particulière et les négociations avec les banques ont permis d'aboutir à la consolidation pour le courant de l'année 2013 du prêt en devise suisse en taux fixe à des conditions particulièrement intéressantes.

Compte tenu des emprunts souscrits ces dernières années, l'annuité de la dette montre une progression de 3,26% entre 2011 et 2012.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012
Charge totale de la dette (capital et intérêts)	11 888 572€	11 903 541€	12 291 606€

Le montant de l'endettement annuel par habitant à Ivry est de 214€. Pour les villes de même strate ce montant est de 254€ par habitant (source DGCL 2010).

Ces chiffres doivent être rapportés au montant des recettes de la ville.

Effectivement, les rapports de l'annuité (8,47%) et de l'encours total de la dette (71,89%) sur l'ensemble des recettes de fonctionnement présentent encore cette année une capacité importante de désendettement, proche des années précédentes.

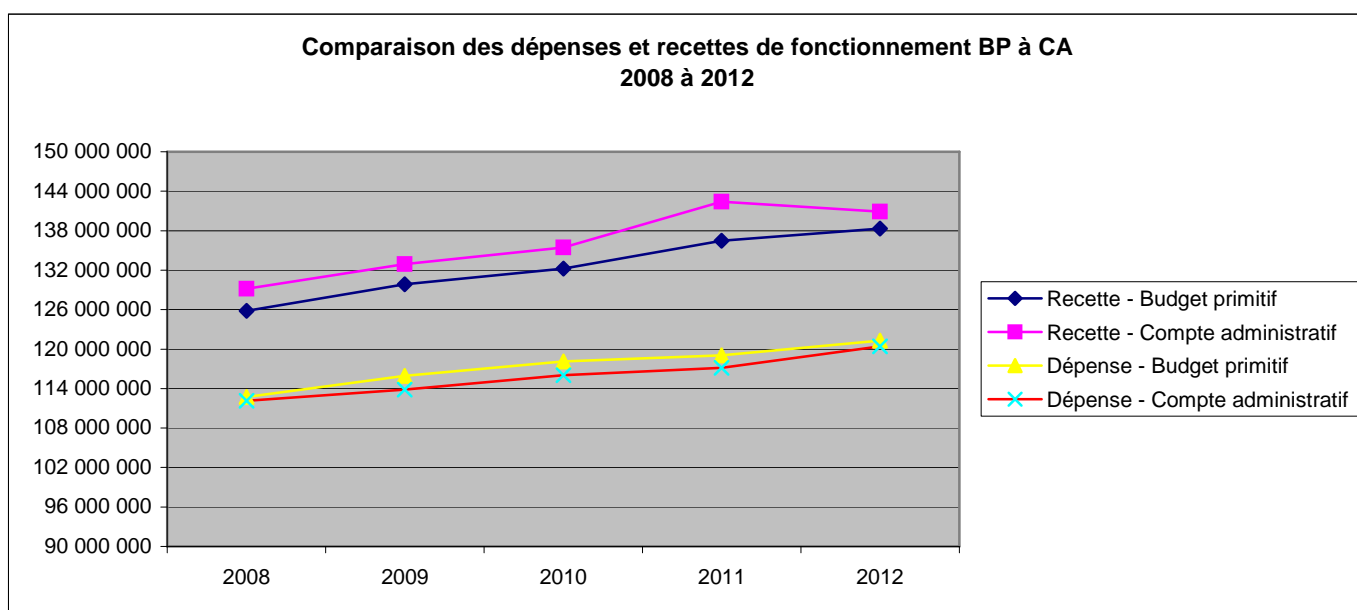
Ces deux chiffres sont respectivement de 10,5% et 89,6% en moyenne pour les villes de la même strate (source DGCL 2010).

Afin de donner une meilleure lisibilité et représentation financière du compte administratif, celui-ci est retravaillé comme pour la présentation du budget primitif. Cela se traduit par des corrections entre sections d'investissement et de fonctionnement (*annexe 6*).

	BP 2012	CA 2012	% de réalisation
Recettes de fonctionnement	138 309 780	140 905 354€	102 %
Dépenses de fonctionnement	121 278 362	120 419 459€	99 %

Ces résultats montrent que la réalisation des recettes présente un taux plus important que celui des dépenses mais cet écart tend à se réduire.

Le graphique ci-dessous affiche une progression parallèle des dépenses et une légère inflexion des recettes entre 2011 et 2012.



Cette situation permet toutefois de dégager une épargne disponible de 8 194 289€ alors qu'elle était de 4 786 423€ au budget primitif 2012.

Cependant, pour la première fois depuis le début du mandat, elle ne progresse pas.

Le budget d'investissement

Les dépenses d'investissement

La poursuite d'un effort d'investissement

Les prévisions des dépenses d'investissement pour 2012 (dépenses d'équipement, remboursement de la dette et déficit d'investissement de 2011) s'élevaient à 53 992 936€ pour une réalisation à hauteur de 36 261 331€, soit un taux de réalisation de 67,16%.

Ce taux reste relativement stable depuis deux années (69,84% en 2011 et 65,98% en 2010).

L'effort d'investissement représente 413€ par habitant, contre 315€ pour les villes de la même strate (source DGCL 2010).

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2012 sont décrites en *annexe 5*.

Les recettes d'investissement

Les principales sources de financement de l'investissement ont été :

⇒ l'emprunt.....	14 000 000€
(réalisation à 74,54 %)	
<i>Pour rappel, le montant prévu d'enveloppe d'emprunt était de 18 783 111€ constituée du budget primitif pour 15 738 470€, des reports de l'année 2011 pour 3 000 000€ et d'une décision modificative pour 44 641€.</i>	
⇒ F.C.T.V.A. 2011 (fonds de compensation de la TVA).....	1 839 030€
(réalisation à 84,39 %)	
⇒ diverses subventions d'équipement	1 708 372€
(réalisation à 49,21 %)	
⇒ T.L.E. (Taxe Locale d'Equipement)	484 206€
(réalisation à 93,65 %)	
⇒ D.D.G.I. (Dotation Départementale Globale d'Investissement)	161 362€
(réalisation à 97,80 %)	
⇒ le reversement du produit des amendes de police.....	399 264€
(réalisation à 100,00 %)	

Le montant des cessions à hauteur de 2 079 540€ se compose :

- de la réalisation de l'enveloppe de cessions foncières à hauteur de 2 068 044€ dont principalement la cession du bien situé au 38 rue Gabriel Péri pour 1 523 080€ et de la vente de véhicules à hauteur de 10 996€

Les principales subventions d'équipement reçues proviennent :

- de la CAF pour l'implantation du centre social Monmousseau (54 960€) et l'informatisation des centres de loisirs (6489€),
- du solde des participations de Réseau Ferré de France pour la reconstruction de la passerelle Muller (74 618€),
- du centre national pour le développement du sport (CNDS) pour l'aménagement du plateau d'évolution Pierre et Marie Curie (34 586€)
- du SIPPEREC au titre des travaux d'éclairage public (49 376€),

- du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux au bénéfice des travailleurs handicapés (36 816€),
- d'un versement de l'AFTRP dans le cadre de la participation aux équipements de la ZAC du Plateau et la Région pour les travaux du Quartier Parisien (1 300 000€),
- de la Région dans le cadre du contrat réseau vert pour l'aménagement d'une zone 30 (66 881€),
- d'un financement FEDER pour le pole excellence gérontologie Charles Foix (34 450€),
- de la DRAC Monument historique au titre des travaux entrepris sur la manufacture des Ceillets en vue de l'installation du CDN (31 416€).

Le compte administratif 2012 intègre l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année 2010 soit 12 312 037€.

Les prévisions de recettes d'investissement (hors opération d'ordre, écriture comptable liée aux emprunts et prévisions de cessions) représentaient 37 841 997€, et la réalisation a été de 30 906 468€, soit un taux de réalisation de 81,67% (54,48% en 2011).

Le compte administratif de l'exercice 2012 fait apparaître un résultat global brut (hors reports) de 13 823 214€ avec un excédent de fonctionnement de 7 418 956€ et un excédent d'investissement de 6 674 258€.

Les reports sont à imputer à ce résultat.

En dépenses, ils s'élèvent à 12 037 973€ et en recettes à 4 000 000€ provenant de l'emprunt.

Le résultat net s'élève alors à 5 785 241€.

Celui-ci sera affecté au financement du programme annuel d'investissement afin de réduire le recours à l'emprunt pour l'exercice 2013.

L'équilibre financier retravaillé en terme de lisibilité est présenté en *annexe 6*.



Budget annexe d'assainissement

Le secteur assainissement du service maintenance travaux de voirie a poursuivi ses activités de 2012 :

- le curage des réseaux d'assainissement (espace public, certains réseaux des espaces extérieurs des bâtiments communaux) et de leurs accessoires (chambres à sable, avaloirs, ...),
- le nettoyage des stations de relevage (rue Robert Degert et rue Albert Einstein),
- les interventions d'urgence sur les branchements (débouchage) ou en cas de sinistre (pompage),
- les contrôles des branchements des propriétés lors des cessions de bien,
- les travaux de réhabilitation des réseaux communaux d'assainissement.

L'arrivée d'un responsable de secteur en 2011 a permis d'améliorer le suivi de plusieurs gros projets en 2012, tels que le contrat de bassin Seine Amont piloté par le Conseil Général ou le démarrage du diagnostic sur l'assainissement par le lancement d'un prédiagnostic (groupement de commande avec le Conseil Général et l'OPH¹). Néanmoins, au bilan de l'année écoulée, une modification de l'organisation du secteur sera étudiée en 2013.

Cela se traduit par des dépenses à hauteur de 1 053 099€ en investissement et 252 064€ en fonctionnement.

En terme de recettes, elles correspondent en investissement au fonds de compensation à la TVA perçu à hauteur de 181 862€. A ce chiffre s'ajoutent l'excédent d'investissement et l'affectation du résultat de fonctionnement de 2011 pour un montant total de 3 894 261€.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles concernent principalement la redevance d'assainissement, à laquelle s'ajoutent les droits de raccordement au réseau d'assainissement et la contribution de la ville aux eaux pluviales. Elles s'élèvent à 922 949€.

Le compte administratif de l'exercice 2012 fait apparaître un résultat global brut (hors reports) de 4 121 336€ avec un excédent de fonctionnement de 158 434€ et un excédent d'investissement de 3 962 902€.

Les reports de dépenses d'un montant de 653 875€ sont à imputer à ce résultat.

Budget annexe du chauffage urbain

Le travail visant à développer le chauffage urbain sur l'ensemble du territoire d'Ivry-sur-Seine conformément aux orientations municipales s'est poursuivi sur 2012.

La procédure d'attribution de la DSP² d'Ivry Confluences (étendue à tout le quartier d'Ivry Port) s'achèvera en 2013 par la désignation du délégataire.

Les dépenses réalisées au cours de cet exercice correspondent aux obligations faites aux autorités délégantes (frais de contrôle technique et financier) ainsi qu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en charge du projet d'Ivry Confluences pour un montant total de 102 820€.

Les recettes perçues en 2012 correspondent aux redevances versées par le délégataire Energivry au titre de la saison 2011/2012. Elles s'élèvent à 54 015€. A ce chiffre s'ajoutent les excédents de fonctionnement et d'investissement de 2011 pour respectivement 264 547€ (dont 200 000€ affectés en investissement) et 203 876€.

Le réseau ouest (DSP actuelle dont le périmètre est situé à l'ouest des voies ferrées) continue son développement en particulier sur la ZAC du plateau. Le remplacement du gaz (consommé dans les chaufferies Casanova et Pierre et Marie Curie) par une énergie renouvelable ou de récupération passera par le raccordement de ces deux chaufferies soit au réseau de Vitry/Choisy géré par le SICUCV³, soit à l'unité prévue pour l'appoint ou le secours de la géothermie sur Ivry Confluences.

¹ OPH = Office public de l'habitat

² DSP = Délégation de service public

³ SICUCV = Syndicat intercommunal de chauffage urbain de Choisy/Vitry

Budget annexe de la restauration municipale

Le restaurant du personnel communal a connu une fréquentation moyenne quotidienne de 213 convives avec 53 104 repas servis ; ce taux de fréquentation s'inscrit dans la moyenne globale depuis 2006.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2012 à 596 053€, réparties comme suit :

- achat de repas et de denrées : 252 531€,
- prestations diverses liées au fonctionnement du restaurant communal : 22 701€,
- charges de personnel : 320 821€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2012 à 596 053€, réparties comme suit :

- redevance des usagers du self : 132 546€,
- subvention d'équilibre de la ville au self du personnel communal : 463 507€.

Budget annexe aide à domicile

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2012 à 2 090 282€, intégrant une participation du budget principal de 1 170 055€ (1030 843€ en 2011).

Le secteur aide à domicile, en lien avec les caisses de retraite et dans le cadre du dispositif de l'APA⁴, met en œuvre un contrat individuel de prise en charge afin d'accompagner des retraités dans les gestes de la vie quotidienne (ménage, aide au repas, courses, aide dans les démarches administratives...).

Le financement de cette prestation est pris en charge en partie par les caisses de retraite et le conseil général dans le cadre de l'APA et est complété par la participation des usagers en fonction de leurs ressources et de leur taux de dépendance dans les proportions suivantes :

	2010	2011	2012	% 2012/2011
Participation CNAV	63 751	86 015	71 120	- 17%
Participation CG94	598 062	548 069	480 126	- 12%
Participation caisses diverses	35 079	30 667	35 790	+ 17%
Usagers	340 863	364 634	332 820	- 9%

La diminution de la participation CNAV⁵ s'explique par une baisse du nombre de personnes prises en charge et d'heures réalisées au titre de cette caisse, (baisse de 15% du nombre de bénéficiaires et 19% du nombre d'heures entre 2011 et 2012). Les personnes prises en charge au titre de l'APA représentent 49,1% des usagers (47,4% en 2011) et 63,5% des heures réalisées (62,4% en 2011).

⁴ APA = Aide personnalisée d'autonomie

⁵ CNAV = Caisse nationale d'assurance vieillesse

En 2012, en moyenne mensuelle, 350 personnes ont été prises en charge, soit une baisse de 5% par rapport à 2011. Cette baisse peut s'expliquer en partie par l'augmentation des délais d'instruction des dossiers CNAV, préalable à toute prise en charge, et par une relative inadéquation de l'offre de service de la Ville au regard des besoins des personnes âgées bénéficiaires de l'APA.

Concernant le nombre d'heures, on passe de 54 531 h en 2011 à 50 991 h en 2012 soit une baisse de 6%.

Les bénéficiaires sont majoritairement des femmes (81%) et ont plus de 75 ans (80,7%).

Ces prises en charge nécessitent d'organiser la continuité du service rendu lors des absences des aides à domicile permanentes. Il y a donc eu recours à des agents saisonniers. Le budget consacré à la rémunération de ces vacataires s'élève à 78 668€ en 2012, soit une baisse de 3% par rapport à 2011(80 849€).

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 179 041€ (soit 98,81% de réalisé). Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 903 990€ (soit 76,2% de réalisé). Ce différentiel de 23,8 % en recettes correspond à la différence entre le coût de la prestation fournie par la ville et le montant pris en charge par l'ARS⁶.

L'ensemble des postes du CMPP est pourvu fin 2012.

680 enfants ont été suivis au CMPP en 2012. Ils étaient 711 en 2011. Cependant le nombre d'actes augmente car les propositions de prise en charge en multi-thérapie ont été plus importantes et plus d'enfants ont été suivis simultanément en groupe et en thérapie individuelle.

Ainsi 11 508 actes ont été facturés en 2012 contre 10 335 en 2011 et 10 698 en 2010.

La proportion de filles et de garçons reste stable (409 garçons et 271 filles).

L'unité de soins psychopédagogique (USPP) accueille 25 enfants (22 garçons et 3 filles) sur l'année scolaire 2011/2012 (28 enfants pour 2010/2011), par groupe de 6 enfants et par demi-journée. On note 4 admissions durant l'année et 6 sorties comme l'an passé.

A moyens constants, le partenariat qui avait débuté depuis novembre 2011 avec un des collèges de la ville a continué et a été élargi à un second collège à la rentrée de janvier 2013. Il permet l'orientation d'élèves en difficultés vers des groupes thérapeutiques organisés dans les locaux de l'USPP (3 enfants suivis par semaine pendant 23 semaines soit 69 actes).

⁶ ARS = Agence régionale de santé

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 610 672€(652 169€ en 2011) et les recettes de fonctionnement à 563 705€ (714 898€ en 2011).

Ce service contribue au maintien à domicile de personnes âgées souffrant de pathologies nécessitant un suivi paramédical : soins de nursing, mise en œuvre des protocoles médicamenteux et soins spécifiques (pansements, injections). A noter également le soutien psychologique et la stimulation intellectuelle indispensables apportés à chaque bénéficiaire lors des interventions au domicile.

En 2012, 11 agents (9 aides-soignantes et 2 infirmier(e)s) ont réalisé 105 625 actes et 13 984 visites (102 744 actes et 13 725 passages en 2011) ; soit des augmentations respectives de 2,8% et 1,9% liées à la fluctuation structurelle de ces prises en charge.

Le service dispose de 50 places, 61 patients différents ont été pris en charge au cours de l'année 2012 contre 68 en 2011.

Budget annexe du service le cinéma Le Luxy

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent respectivement pour 2012 à 686 812€ et 732 066€, intégrant une participation du budget principal de la ville au budget annexe de 445 322€.

Le cinéma a perçu une participation en investissement de la Région Ile de France (47 040€) pour le financement du projet de numérisation mis en œuvre en 2012 pour un montant de 179 900€.

Le CNC devrait également apporter son soutien.

Le cinéma municipal Le Luxy a accueilli, au cours de l'année 2012 : 65 375 spectateurs, soit une baisse du public de 1 960 spectateurs par rapport à l'an dernier. Pour autant, cette baisse de 2,9% n'est pas un mauvais résultat si on le compare à la baisse enregistrée au niveau national (- 5,9%) dont on sait de surcroît qu'elle est plus importante dans les cinémas comptant 1, 2 ou 3 écrans. La fréquentation du Luxy a donc diminué comme celle de l'ensemble des cinémas français mais de manière moindre en comparaison avec les cinémas arts et essais équivalents.

Il faut également souligner que cette fréquentation 2012 reste, à priori, la deuxième meilleure fréquentation annuelle enregistrée au Luxy. Pour indication, elle marque une progression de 1,1% par rapport à 2010 et de 7,8% par rapport à 2009 quand la fréquentation nationale est en baisse de 1,2% par rapport en 2010 et en hausse que de 1,5% par rapport à 2009.

Ainsi, on peut constater que la baisse de fréquentation des adhérents (- 1,5%) est moindre que celle des non-adhérents (tarif plein + tarif réduit : - 8,6%) et qu'elle se situe en deçà de la baisse de fréquentation générale (pour rappel : - 2,9%). Si l'on constate donc un repli de la fréquentation, il est nettement moins prononcé auprès des spectateurs entretenant une véritable relation de complicité, de proximité avec le cinéma municipal d'Ivry-sur-Seine.

Dans le même temps, le constat est fait d'une augmentation de la fréquentation des jeunes (26 ans) qui progresse de 3,2%. Quant au public scolaire et périscolaire, il connaît une légère progression de 0,3%.

Au final, cette vision un peu plus détaillée permet de confirmer la justesse des choix opérés lors de l'augmentation des tarifs en 2011 et de constater la réussite de la politique mise en place. Pour rappel, cette augmentation avait été pensée de manière à favoriser les adhérents et le public jeune qui se retrouvaient tous deux moins touchés par cette augmentation. Que la fréquentation des premiers chute clairement moins que celle des non adhérents et que la fréquentation des seconds continue de progresser confirment l'identité du cinéma municipal Ivryen : un cinéma de proximité n'oubliant pas de proposer au public jeune une programmation originale.

À ce titre, l'importance non démentie de la fréquentation scolaire et périscolaire s'inscrit dans ces deux dynamiques, celle de la proximité comme celle du public jeune, sans oublier encore une fois de souligner que celui-ci n'est pas amené à découvrir les films commerciaux qui envahissent les écrans mais des œuvres existantes en marge de ce marché et participant, outre d'une démarche artistique, à une véritable ouverture culturelle.

Ce que les spectateurs viennent trouver au Luxy, émanent surtout d'une proposition de programmation qui diffère de celle des cinémas commerciaux et d'un travail d'action culturelle qui participe autant à l'animation de la Ville, à créer un lieu de vie, à favoriser l'ouverture culturelle et à contribuer à la formation d'un regard analytique sur les images animées. On peut ainsi s'enthousiasmer à la fois de l'ouverture de la programmation, de sa diversité et de l'importance des animations et actions proposées.

Ainsi en 2012, plus de 250 films ont été programmés, 75 projections-rencontres ont été organisées avec la présence des réalisateurs, acteurs, techniciens, producteurs, critiques de cinéma, 57 projections suivies d'une animation ont eu lieu (ciné-thés – ciné retraités – ciné goûters – ciné p'tit déj.- ciné contes, ciné club).

Le Luxy s'est inscrit dans plus de quinze événements : semaine de la Mémoire, Ivry village du monde, salon du livre de l'histoire des sciences et techniques, journée internationale des droits des femmes, quinzaine de la solidarité internationale, etc.

Sur l'année scolaire 2011/2012, une soixantaine de projets scolaires ont été entièrement mis en place par Le Luxy et plus de quatre-vingt sont prévus pour l'année scolaire 2012/2013.

Ces projets impliquent toujours la découverte d'au moins trois films :

- d'une part pour donner naissance à un travail d'analyse filmique, général ou concentré sur une thématique, ou de pratiques des techniques du cinéma pouvant aller de la réalisation de trucages à celles d'un film, en passant par celles de courtes séquences,
- et d'autre part sans oublier le lancement du parcours culturel cinéma où plus de 200 classes venant de près de 60 établissements scolaires ont été accueillies avec la découverte par environ 2 500 enfants de cycle 2 du film Jean de la Lune adapté de l'album de Tomi Ungerer, qui a pu ensuite, avec les outils que nous avons mis en place à destination des enseignants, être l'occasion en classe d'un travail d'éveil à la lecture de l'image.

Budget annexe du service d'élimination des déchets

Le secteur est identifié, pour la 2^{ème} année, dans un budget annexe qui a fait l'objet d'une intégration des charges et produits directs et/ou mutualisés par l'ensemble des services dont l'activité est impactée par la problématique « Déchets » :

- mise en œuvre pour la 2^{ème} année des actions planifiées dans le cadre du PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets) élaboré en 2010 et décliné jusqu'en 2014, notamment le compostage individuel et collectif,
- mise en place de la collecte sélective des papiers, cartons et emballages contenus dans les Déchets d'Activités Economiques (DAE).

Le montant des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 6 710 512€ et correspond essentiellement aux coûts de collecte et de traitement des déchets des ménages.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 6 719 630€, constitué principalement de la redevance acquittée par les activités économiques qui bénéficient des prestations de traitement de leurs déchets par la ville et de la subvention d'équilibre du budget principal.



Liste des annexes :

Annexes 1a et 1b : Evolution des dotations de l'Etat et des ressources fiscales de 1999 à 2012

Annexe 2 : Evolution des bases et des produits de fiscalité directe locale entre 2001 et 2012

Annexe 3 : Principales actions en fonctionnement par direction en 2012

Annexe 4 : Dépenses et recettes de fonctionnement par service en 2012

Annexe 5 : Principales actions en investissement de l'année 2012

Annexe 6 : Equilibre financier budget ville 2012

- Budgets réglementaires ville/assainissement/chauffage urbain/restauration municipale/aide à domicile/centre médico psycho-pédagogique/service soins infirmiers à domicile/le cinéma municipal Le Luxy/service public d'élimination des déchets

- Bilan des organismes tomes 1 & 2 sont à la disposition des conseillers municipaux le jour de la séance du conseil municipal